



Contester une décision prise par le jury pour un examen

Par **courtine**, le **04/08/2010** à **10:14**

Bonjour,

je voudrais contester la décision du jury du bep froid et climatisation du lycée saint gatien à joué les tours.
et cela pour plusieurs points

l'examen oral a été réalisé par un chef d'entreprise qui se trouve être le père d'un élève de la classe de mon fils (on ne peut être juge et partie) pas beaucoup d'entente entre les deux ados ... on peut imaginer la suite..

aucun tirage au sort pour l'examen sur les machines attribuées d'office.

manque de matériel sur poste d'examen électrique

il manque à mon fils 0.76 points pour l'obtention de son bep.

le jury a statué sur son dossier en fonction de son comportement, et peut être moins au vu de ses notes. à savoir mon fils a fait l'objet cette année d'un conseil de discipline avec exclusion de l'établissement et ensuite retour pour "son insouciance", pas de comportement violent ni insultes ni dégradation de matériel juste son insouciance sa taille sa voix très grave

j'ai déjà écrit au rectorat, réponse de la secrétaire pour le recteur, le jury est souverain point à la ligne ...

j'ai écrit à l'établissement mais pas de réponse au vu des vacances...

maintenant je vais écrire au tribunal administratif d'orléans qui m'a laissé sous entendre, d'après la personne appelée, qui soi disant n'était pas très loquace... pas beaucoup de chance de changer la décision.

avant que je fasse cette lettre je m'adresse à vous pour avoir de plus amples détails sur la marche à suivre merci de me répondre sans tarder car nous avons que 2 mois pour contester cette décision.